

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mardi 27 juillet 2021 à 20 h 00

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire

L'an deux mille vingt et un et le vingt sept du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire de la commune.

Présents : Juliane Boistel, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Alain Metge et Christophe Pillons.

Absents ayant donné procuration : Isabelle Ottria (à Christophe Pillon)
Thierry Pros (à Roger Eychenne)

Absents excusés : Sandrine Dupuy et Ludovic Mazières

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Juliane Boistel** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

➤ Approbation

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 12 juillet 2021.

Le compte-rendu comporte plusieurs remarques :

- Délibération 2021-56 : Annulation et non réduction du loyer de juin restaurant du centre équestre
- Divers : le conseil municipal propose un droit d'utilisation du plan de ville par l'association Pro Séronais. Le conseil municipal reste maître de la production et de toute modification. Une convention de partenariat précisant les modalités sera proposée à l'association et validée par le conseil municipal

VOTE : Pour à l'unanimité

➤ Délibérations

2021-60 – Proposition de location du terrain antenne relais Unjat à TDF

- Loyer annuel de 5 500€ net décomposé comme suit :
 - Une partie fixe de 2 000€ net comprenant 1 opérateur de téléphonie
 - Une part variable concernant la TNT, 700 € par multiplex, actuellement 5 présents soit 3 500€
 - Une partie variable forfaitaire de 1 500 € net pour l'arrivée d'un nouvel opérateur

- Versement d'un montant forfaitaire de 5 500 € à la signature
- Prise d'effet à la signature.
- Bail civil de 20 ans.

VOTE : Pour à l'unanimité

2021-61 – Proposition de Bons cadeaux 2021 (valeur identique à 2020 pour un ETP), au prorata des trimestres travaillés

VOTE : Pour à l'unanimité

2021-62 – Demande de la Communauté Communes Couserans Pyrénées d'installer un mobil-home au village de vacances pour les maîtres nageurs

VOTE : Pour à l'unanimité

2021-63 – Proposition du taux de promotion pour les avancements de grade : 100 % après avis favorable du Comité Technique

VOTE : Pour à l'unanimité

➤ Questions diverses

- Commission « communication... » : présentation du plan de ville et ses corrections : le plan de ville incluant les dernières corrections sera présenté au prochain conseil municipal
- Demande d'un privé pour stockage de bouteilles au moulin : le conseil propose un espace dans le local à côté du moulin. Une convention de mise à disposition sera établie en précisant les conditions et la durée.
- Participation de la collectivité au programme ANAH (rénovation habitat social) pour les propriétaires bailleurs : le conseil donne un accord de principe
- Commission « cadre de vie... » :
 - Entretien des lavoirs, voir le bassin de la Tour de Loly
 - Promenade du champ de mars : problème de stationnement gênant empêchant la sortie des véhicules : rafraîchir le marquage au sol
 - Sens de circulation « chemin de villa » : danger entre les véhicules montants et l'entrée du parking
- Divers
 - Logement au dessus de la mairie libre au 14/08/2021. Attribution en cours
 - Port du masque sur le marché nocturne : demander à la gendarmerie de faire de la prévention

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Christophe Pillon

